

Des parents au service d'autres parents

Dans les écoles, les collèges et les lycées :

conseils d'école, conseils d'administration,
conseils de classe, conseils de discipline...

Dans les commissions municipales :

projet éducatif de territoire (PEDT),
commission restauration...

Dans les commissions départementales :

appel, affectations, bourses, transports, MDPH...

Dans la formation des parents d'élèves,

délégués et élus...

Dans la discussions avec les pouvoirs publics

(préfet, recteur, directeur académique, élus...)

Dans toutes les activités locales

La revue des parents

Tous les deux mois,
une revue sur le système
éducatif avec enquêtes, repor-
tages, interviews,
et un encart départemental
(6 numéros par an).



3.35€ pour les adhérents 6€ pour les non-
adhérents

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

Année scolaire 20...../ 20.....

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Conseil local de

LE PARENT

Nom du Parent ----- Prénom -----

Adresse -----

Code Postal ----- Ville -----

Tel : ----- Portable : ----- Courriel : -----

LES ENFANTS

Nom et Prénom	Né(e) le	Commune de l'école, du col- lège, du lycée pour la rentrée	Nom de l'école, du collège, du lycée pour la rentrée	Classe

Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle..... 17.35€

Adhésion annuelle sans la revue des parents 14.00€

Je cotise déjà auprès du conseil local de
(précisez lequel):

Je verse la part pour ce conseil local : **3,65€**

Je soutiens le conseil local par un don de €

Total à régler €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou en espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

Date et signature :

Si vous souhaitez :

- Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE
Étiez-vous adhérent l'année dernière oui non
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat au conseil de l'école maternelle-élémentaire de
Nom de l'école
- Être candidat au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
Nom de l'établissement
- Être délégué au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.